

N° de catalogue 93-13

**QUESTIONS RELATIVES À L'AIDE DU MILIEU :
RÉSULTATS DE L'ESSAI DE JANVIER 1993 DE L'EDTR**

Juillet 1993

Yves Saint-Pierre, Division des enquêtes-ménages

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts gratuitement, en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11^{ième} étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.

SOMMAIRE

Lors de l'essai sur le terrain du volet *travail+ de l'EDTR, en janvier 1993, nous avons posé une série de questions (le module SUPPORT) visant à mesurer l'effet de l'aide non rémunérée reçue ou fournie sur l'activité. Les répondants devaient indiquer notamment s'ils avaient donné des soins à une personne handicapée ou malade, s'ils avaient gardé les enfants d'autres personnes et s'ils avaient eux-mêmes reçu de l'aide pour s'occuper de leurs propres enfants.

Dans ce document, nous examinons les réponses obtenues à ces questions et nous analysons dans quelle mesure celles-ci permettent d'atteindre les objectifs visés.

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est plus facile de mesurer l'incidence de l'aide non rémunérée sur la participation au marché du travail dans le contexte de questions portant sur l'activité (tout en allégeant le fardeau du répondant) et qu'il faudrait soit remplacer les questions mises à l'essai soit abandonner le module.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. OBSERVATIONS CONCERNANT CHACUNE DES QUESTIONS	2
2.1 Questions de sélection	2
2.2 Soins fournis aux personnes handicapées et aux personnes malades : comparaison des données de l'EDTR et de l'ESG	5
2.3 Garde des enfants d'autres personnes : comparaison des données de l'EDTR et de l'ESG	7
2.4 Aide reçue pour s'occuper de ses propres enfants	9
2.5 Temps passé à s'occuper de ses propres enfants	10
3. COMMENTAIRES DES INTERVIEWEURS ET DES OBSERVATEURS	11
4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	12
 ANNEXE 1 : QUESTIONS DU MODULE *SUPPORT+ POUR L'ESSAI SUR LE TERRAIN DE L'EDTR EFFECTUÉ EN JANVIER 1993	 17

1. INTRODUCTION

Le module SUPPORT de l'essai du volet *travail+ de l'EDTR comportait une série de questions portant sur l'aide non rémunérée fournie et reçue qui visaient à faire le lien entre ces activités et la capacité d'une personne de participer au marché du travail rémunéré. Les questions, les choix de réponses et le cheminement des questions figurent à l'annexe I.

Dans ce rapport, nous évaluons le module SUPPORT sous plusieurs angles. Les répondants ont-ils trouvé les questions *délicates+? Les questions du module s'enchaînaient-elles bien? Quelle était la qualité des données recueillies? Les répondants ont-ils bien compris les questions?

Les questions du module portaient sur trois aspects. Les répondants devaient indiquer s'ils avaient prodigué de l'aide à des gens âgés, handicapés ou malades¹; s'ils avaient gardé les enfants d'autres personnes et s'ils avaient reçu de l'aide pour s'occuper de leurs propres enfants. Si les enquêtés répondaient par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions, ils devaient aussi déclarer le nombre d'heures que représentaient ces activités et si le fait de donner ou de recevoir cette aide avait eu des répercussions sur leur participation au marché du travail (ou sur le temps qu'ils ont passé à travailler).

Les sources utiles à des fins de comparaison sont peu nombreuses, mais les données ont été comparées à celles qu'ont permis d'obtenir des questions semblables dans l'Enquête sociale générale (ESG - 7^e cycle). Le rapport contient également les commentaires formulés par les intervieweurs et par des membres de l'équipe de l'EDTR qui ont agi en qualité d'observateurs lors des interviews.

¹ L'Enquête nationale sur la santé de la population contient la même question que l'EDTR sur ce sujet.

L'échantillon de l'EDTR a été choisi parmi la population de Terre-Neuve et celle de sept RMR du sud de l'Ontario.

2. OBSERVATIONS CONCERNANT CHACUNE DES QUESTIONS

2.1 Questions de sélection

Parmi notre échantillon (2 278 personnes), seulement deux personnes ont refusé de répondre aux questions 1 et 6 (soins donnés à des personnes handicapées ou malades et garde d'enfants d'autres personnes). Deux autres ont répondu *Ne sait pas+ à ces questions. Il ne semble pas que les répondants aient trouvé ces questions trop délicates.

Les réponses affirmatives aux trois questions principales (Q1, Q6 et Q11) se répartissent de la façon suivante :

- Q1 183/2334 (7,8 %) ont donné des soins à une personne âgée, handicapée ou malade;
- Q6 121/2334 (5,2 %) se sont occupées des enfants d'autres personnes;
- Q11 91/844 (10,8 %) des personnes qui avaient des enfants ont reçu de l'aide pour s'occuper d'eux.

Aux répondants qui déclaraient avoir donné des soins à une personne âgée, handicapée ou en difficulté, on demandait également à qui les soins avaient été prodigués : à un ou des enfants, à un conjoint, à un autre membre de la famille, à un ami, etc.

168/183 (92 %) ont indiqué une de ces réponses;

11/183 en ont indiqué deux;

2 répondants en ont indiqué trois;

2 répondants en ont indiqué quatre.

Voici la répartition des réponses des enquêtés qui ont prodigué des soins. (La somme des pourcentages dépasse 100 % parce que la question portait la mention *indiquez tout ce qui s'applique+ et que certains répondants ont fourni des soins à plus d'une personne.)

105/183 (57 %) ont donné des soins à un autre membre de la famille;

34 (19 %) en ont donné à un enfant;

29 (16 %) en ont donné à un ami;

25 (14 %) en ont donné à un conjoint;

11 (6 %) en ont donné à quelqu'un d'autre.

Nombre d'heures par semaine

Les questions portant sur le nombre d'heures par semaine (Q4, Q8 et Q13) que représentaient ces activités n'ont pas paru difficiles aux répondants. Des 395 personnes à qui on a posé ces questions, seulement cinq (1,3 %) ont répondu *Ne sait pas+. (4/183 à la question Q4, aucune à la question Q8 et 1/91 à la question Q13). Une personne a refusé de répondre à Q8. Seulement deux personnes ont donné leur réponse en fractions d'heures.

Plus de 10 % des répondants ayant répondu par l'affirmative aux questions Q1 et Q6 ont déclaré que le temps passé à fournir cette aide représentait 84 heures ou plus par semaine (soit au moins 12 heures par jour, 7 jours par semaine). Les chiffres les plus élevés qu'on pouvait déclarer dans l'ESG sont de 100 heures par mois, et peu de répondants en ont déclaré autant. Dans l'EDTR, un peu plus de la moitié des personnes ayant fourni de l'aide ont déclaré avoir consacré 10 heures ou moins par semaine à cette activité. Près de 90 % des répondants de l'ESG ont déclaré un chiffre comparable (40 heures ou moins par mois) aux questions correspondantes.

Nombre de mois par année

Une majorité de personnes ayant donné ou reçu de l'aide ont répondu *toute l'année+ à la question portant sur les mois au cours desquels cette aide a été donnée ou reçue :

118/183	(64,5 %)	des personnes qui ont donné des soins à des personnes âgées, handicapées ou malades (Q3);
65/121	(53,7 %)	des personnes qui ont gardé les enfants d'autres personnes (Q7);
54/91	(59,3 %)	des personnes qui ont reçu de l'aide pour s'occuper de leurs propres enfants (Q12).

Au total, 158 personnes ont choisi la réponse *Certains mois - précisez+ et la plupart d'entre elles (80 %) ont indiqué six mois ou moins.

Comparaisons des réponses par procuration et celles des répondants

Des différences ont été relevées entre les réponses par procuration et celles des répondants. La proportion de personnes ayant donné ou reçu de l'aide était plus forte parmi les répondants que parmi les répondants-substitués.

<u>Question</u>	<u>Réponses par procuration</u>	<u>Répondants</u>
Q1 (personnes handicapées, malades)	6,4 %	9,9%
Q6 (enfants d'autres personnes)	3,3 %	7,6 %
Q11 (aide reçue pour ses propres enfants)	7,5 %	14,2 %

Effet sur l'activité

Selon le nombre de personnes ayant déclaré que le fait de fournir ou de recevoir de l'aide avait eu des répercussions sur leur activité, il semble que des trois aspects observés, ce soit l'aide qu'ont reçue les répondants pour leurs enfants qui influe le plus sur l'activité.

<u>Nombre</u>	<u>% de personnes touchées, selon la catégorie</u>
30/183	(16,4 %) des gens qui ont donné des soins à une personne âgée, handicapée ou malade (Q5);
6/121	(5,0 %) des gens qui ont gardé les enfants d'autres personnes (Q9);
30/74	(40,5 %) des personnes qui ont reçu de l'aide pour s'occuper de leurs enfants (Q14);
42/711	(5,9 %) des personnes qui n'ont pas reçu d'aide (Q15).

2.2 Soins fournis aux personnes handicapées et aux personnes malades : comparaisons des données de l'EDTR et de l'ESG

La question D10b du 7^e cycle de l'ESG est la suivante : *Avez-vous donné des soins personnels à une personne handicapée ou malade?+. Cette question est un peu plus restrictive que celle de l'EDTR, puisqu'elle ne vise que les *soins personnels* prodigués à une personne *handicapée ou malade* et non aux autres (par exemple les personnes qui ont de la difficulté à s'occuper d'elles-mêmes en raison de leur âge avancé ou pour toute autre raison). Selon les résultats de l'ESG, 13,2 % des membres de l'échantillon sélectionnés dans les dix provinces canadiennes, ont donné des soins personnels à une personne handicapée ou malade au cours des six premiers mois de 1992. L'estimation de l'ESG devrait être considérée comme une limite inférieure. Le fait qu'elle dépasse notre estimation de 7,8 % a de quoi surprendre. En effet, puisque la question de l'EDTR visait une

activité plus large et compte tenu de la confusion signalée par les intervieweurs relativement aux répondants qui incluaient les jeunes enfants dans la catégorie des *personnes qui ont de la difficulté à s'occuper d'elle-même en raison de leur âge+, on aurait pu s'attendre à ce que la proportion de personnes qui donnent des soins soit plus forte dans l'EDTR que dans l'ESG.

Dans l'EDTR, les personnes qui ont donné des soins à une personne âgée, handicapée ou malade ont déclaré que le temps consacré à cette tâche représentait en moyenne 35 heures par semaine, ou 25 heures par semaine si l'on exclut les personnes qui ont répondu qu'elles avaient donné des soins 24 heures sur 24, toute la semaine. Dans l'ESG, les répondants ont déclaré en moyenne 18 heures par mois (environ 4 heures par semaine), ce qui est beaucoup moins. Les intervieweurs ont mentionné que certains répondants de l'EDTR avaient inclus les soins donnés à des personnes qui ne pouvaient pas s'occuper d'elles-mêmes en raison de leur **jeune** âge. Voilà un facteur qui pourrait expliquer une partie de l'écart.

Le tableau 1 résume les résultats de l'EDTR en ce qui a trait au nombre d'heures consacrées aux soins donnés à une personne âgée, handicapée ou malade déclaré à la question Q4.

Tableau 1 : Soins donnés à une personne handicapée, malade ou âgée (données de l'EDTR)	
Nombre d'heures par semaine	% des personnes ayant donné des soins
0 à 10	46,4
11 à 20	17,9
21 à 80	20,1
84 et plus	15,6

Nota : Aucun répondant n'a indiqué de chiffres entre 81 et 83 heures.

D'après les résultats de l'ESG, on ne s'attendrait pas à ce que cette forme d'aide non rémunérée influe sur l'activité de la plupart des personnes qui la fournissent. En effet, les deux tiers de celles-ci ont passé dix heures ou moins par mois (deux heures par semaine) à prodiguer ces soins, tandis que 5,6 % seulement ont consacré à cette tâche plus de 60 heures par mois (deux heures par jour). De plus, compte tenu du fait que peu de gens fournissent effectivement ce genre d'aide, on observe que 5 % de ceux qui le font, soit 0,6 % des répondants, risquent de voir leur participation au marché du travail modifiée.

Dans l'EDTR, 16,4 % des répondants qui ont donné des soins à une personne handicapée, malade ou âgée ont affirmé que le fait de donner ces soins avait eu des répercussions sur leur activité. Ces personnes ont déclaré un nombre d'heures beaucoup plus élevé que la moyenne observée pour l'ensemble des personnes ayant fourni cette forme d'aide. En effet, chez ces dernières, le nombre d'heures que représentait en moyenne chaque semaine les soins prodigués à une personne handicapée, malade ou âgée était de 35, alors que chez les répondants qui ont vu leur activité modifiée, le nombre correspondant était de 81.

2.3 Garde des enfants d'autres personnes : comparaison des données de l'EDTR et de l'ESG

En ce qui a trait à la garde des enfants d'autres personnes, la question de l'ESG est assez semblable à la nôtre. En fait, c'est la question de l'EDTR qui est plus restrictive cette fois, parce qu'elle précise *Ne tenez pas compte des soins mentionnés précédemment+ alors que dans l'ESG, la question relative à la garde des enfants d'une autre personne vient avant la question sur les soins personnels. Dans l'ESG, comme l'EDTR, on entend par *enfants d'une autre personne+ les enfants qui ne font pas partie du ménage du répondant. Selon l'ESG, 25,5 % des répondants ont *gardé l'enfant de quelqu'un d'autre+, tandis que selon l'EDTR, la

proportion correspondante, encore une fois beaucoup moins élevée que celle de l'ESG, était de 5,2 %. La confusion mentionnée à propos de la première question peut à nouveau expliquer une partie de l'écart observé : comme la question Q6 précise *ne tenez pas compte des soins mentionnés précédemment+, on peut supposer que les répondants qui ont inclus les enfants de quelqu'un d'autre à la question Q1 les ont exclus ici.

Dans l'EDTR, les personnes qui ont dit s'être occupées des enfants d'une autre personne ont déclaré avoir consacré en moyenne 18 heures par semaine à cette tâche, ou 17 si l'on exclut celles qui ont répondu 24 heures sur 24, toute la semaine. Les répondants de l'ESG ont déclaré une moyenne de 15 heures par mois (moins de 4 heures par semaine).

Le tableau 2 donne les résultats de l'EDTR relativement au nombre d'heures consacrées à la garde des enfants d'autres personnes citées à la question Q8.

Tableau 2 : Garde des enfants d'autres personnes	
(données de l'EDTR)	
NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	% DE PERSONNES AYANT GARDÉ CES ENFANTS
0 à 10	63,3
11 à 20	13,3
21 à 80	20,0
84 et plus	3,3

Nota : Aucun répondant n'a indiqué de chiffres entre 81 et 83 heures.

D'après les résultats de l'ESG, on pourrait s'attendre à ce que cette forme d'aide non rémunérée ait un effet limité sur l'activité de la plupart des personnes qui ont

fourni cette aide. En effet, selon l'ESG, plus de 60 % des personnes qui ont gardé les enfants d'autres personnes ont consacré à cette tâche 10 heures ou moins par mois (environ deux heures par semaine), tandis que 5,3 % y ont consacré plus de 60 heures par mois (deux heures par jour). Cette dernière proportion est très près des 5 % de personnes qui ont déclaré dans l'EDTR que le fait de garder les enfants d'autres personnes influait sur leur participation au marché du travail. Si l'on multiplie la proportion de répondants qui ont gardé des enfants par la proportion de ceux qui en ont gardé et dont l'activité a été entravée, on peut estimer que le fait de s'occuper des enfants d'autres personnes risque d'influer sur l'activité d'environ 1,4 % de l'ensemble des répondants.

Les répondants qui ont déclaré s'être occupés des enfants d'autres personnes ont consacré en moyenne 17 heures à cette tâche, mais ceux pour qui le fait de fournir cette aide entravait la participation au marché du travail en ont déclaré en moyenne 51.

2.4 Aide reçue pour s'occuper de ses propres enfants

Parmi les personnes qui ont reçu de l'aide pour s'occuper de leurs enfants, les deux tiers ont déclaré que cette aide représentait moins de dix heures par semaine, tandis que moins de 5 % ont indiqué qu'elle représentait 12 heures ou plus par jour.

Les personnes qui ont pu travailler grâce à l'aide qu'elles ont reçue pour s'occuper de leurs enfants ont déclaré que cette aide représentait, en moyenne, 22 heures, comparativement à une moyenne de huit heures pour l'ensemble des répondants qui ont bénéficié de cette forme d'aide.

2.5 Temps passé à s'occuper de ses propres enfants

L'ESG comportait une autre question sur l'effet de l'aide non rémunérée sur l'activité d'une personne. Cette question était la suivante : *La semaine dernière, combien d'heures avez-vous passé à vous occuper des enfants du ménage?+. Cette question n'a pas été mise à l'essai dans l'EDTR. Sur l'ensemble des répondants de l'ESG, 29,8 % ont passé du temps à s'occuper des enfants du ménage (comparativement à 25,5 % qui ont gardé les enfants d'autres personnes et à 13,2 % qui ont donné des soins personnels à une personne handicapée ou malade).

Par ailleurs, le nombre d'heures passées à s'occuper des enfants du ménage est beaucoup plus élevé que le nombre d'heures consacrées à donner des soins à des personnes de l'extérieur du ménage. Nous avons supposé que seules les personnes qui ont passé au moins deux heures par jour à s'occuper d'une personne handicapée (5,6 %) ou à garder les enfants d'autres personnes (5,3 %) verraient leur participation au marché du travail modifiée. La proportion de personnes qui ont passé plus de deux heures par jour à s'occuper des enfants du ménage est de 88,7 % ! Les chiffres sont encore significatifs à mesure que le nombre d'heures augmente : 43,3 % des personnes ont passé plus de 40 heures par semaine (6 heures par jour) à s'occuper de leurs enfants et 23,5 % ont consacré à cette tâche plus de 60 heures par semaine (8,5 heures par jour). À vrai dire, même si l'on utilise un critère six fois plus strict (selon lequel seules les personnes passant plus de 12 heures par jour à s'occuper de leurs enfants verraient leur activité entravée), la proportion de répondants dont l'activité risque d'être limitée en raison de cette tâche est beaucoup plus forte que dans les deux autres cas (3,8 %, comparativement à 1,4 % des personnes qui ont donné des soins à une personne handicapée et à 0,6 % des répondants qui ont gardé les enfants d'autres personnes).

3. COMMENTAIRES DES INTERVIEWEURS ET DES OBSERVATEURS

Des membres de l'équipe de l'EDTR ont agi en qualité d'observateurs les premiers jours d'interviews, à Toronto et à St. John's. De plus, les intervieweurs devaient remplir un questionnaire de compte rendu après l'essai. Nous présentons dans cette section un résumé de leurs commentaires.

- ! Les concepts utilisés dans ce module semblaient très flous et chevauchants. L'introduction était trop longue et n'a pas été bien comprise. Dans la première question, il faudrait pouvoir faire la distinction entre les enfants et toutes les autres personnes à qui des soins ont été prodigués.

- ! Les intervieweurs aimeraient que certaines questions soient reformulées; par exemple, dans l'introduction, la phrase *Exclude paid help+ (*Elles excluent l'aide rémunérée+) semblait trop brusque. De plus, ils ne savaient pas s'ils devaient considérer les jeunes enfants comme des personnes ayant besoin de soins en raison de leur *ÂGE+, alors qu'on voulait en fait parler de personnes qui ont besoin de soins en raison de leur âge avancé.

- ! Le choix de réponses à la question *À qui avez-vous donné ces soins?+ (Q2) inclut *un enfant+. Les intervieweurs ne savaient pas très bien si cette catégorie devait inclure les propres enfants des répondants. Ils ont fait remarquer que tout les parents passent du temps à s'occuper de leurs jeunes enfants. La question Q6 semblait redondante dans le cas des personnes qui, à la question Q1, avaient répondu oui en pensant à un enfant et soulevait de nouveau la difficulté de déterminer s'il fallait déclarer les soins donnés aux enfants des répondants.

- ! La limite d'âge pour les questions portant sur l'aide reçue par les répondants pour s'occuper de leurs enfants était de 18 ans. Les intervieweurs ont trouvé cette limite trop élevée. Ils ont également proposé que les répondants âgés de plus de 65 ans et ceux de moins de 18 ans n'aient pas à répondre à cette question.

- ! Les répondants n'ont pas aimé déclarer le nombre d'heures qu'ils ont passées à donner des soins à d'autres personnes qui en avaient besoin et ne comprenaient pas pourquoi nous posions cette question. Ils n'aimaient pas que l'on considère ces soins comme de *l'aide non rémunérée+ et ne voulaient pas que les gens pensent qu'ils auraient aimé mieux travailler plutôt que de s'occuper de ces personnes.

- ! Certains répondants ont trouvé que ces questions portaient à confusion et les intervieweurs ont dû fournir de nombreuses explications pour qu'elles les comprennent bien. Des intervieweurs ont même dû reformuler les questions.

- ! La première question se rapportait à des soins donnés tant à des membres du ménage qu'à des personnes qui ne faisaient pas partie du ménage. La deuxième ne visait que les enfants d'autres personnes, donc le plus souvent des enfants qui ne faisaient pas partie du ménage. Enfin, la troisième question portait sur l'aide reçue d'une personne non membre du ménage. Ces différences ont porté à confusion.

4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Les questions au moyen desquelles on veut savoir au cours de quels mois l'aide ou les soins ont été donnés ou reçus et combien d'heures par mois ces tâches

représentaient posent un problème parce que certaines de ces tâches peuvent être courantes alors que d'autres sont ponctuelles. La première question, par exemple, se rapporte tant à des soins fournis lors d'une situation critique qu'à des soins prodigués à des personnes qui ne peuvent s'occuper d'elles-mêmes en raison d'une incapacité. De plus, l'EDTR ne comporte pas de question qui permette de déterminer si le nombre d'heures varie selon le mois; elle n'en compte qu'une qui nous renseigne sur le nombre d'heures moyen par semaine que représentent ces tâches les mois où les soins ont été donnés, ce qui peut varier pendant l'année.

On pourrait sans problème ne pas demander de préciser des fractions d'heures à la question *...combien d'heures par semaine...?+.

Par ailleurs, il est important de fournir aux répondants l'occasion de *précisez les mois+. Nous ne pouvons pas simplement supposer que tous les répondants donnent des soins *toute l'année+, en particulier du fait que la première question se rapporte à des situations critiques. Nos résultats indiquent qu'un peu moins de la moitié de nos répondants ont fourni ce renseignement.

Il faudrait conserver la mention *cochez tout ce qui s'applique+ à la question Q2 (À qui avez-vous donné ces soins?+). Certains répondants ont donné des soins à plus d'une personne et il est utile de voir à qui les gens prodiguent des soins (par exemple dans le cadre d'études sur la génération intermédiaire, dont les membres doivent subvenir à la fois aux besoins de leurs enfants et à ceux de leurs parents...).

La première question devrait être reformulée. Plutôt que *...de la difficulté à s'occuper d'elle-même en raison de son âge,...+, il faudrait dire *... en raison de son âge avancé,...+. Certains intervieweurs n'étaient pas certains si la question visait les enfants du répondant qui auraient pu avoir besoin de soins en raison de leur jeune âge, alors que le but de la question était en fait de recueillir des renseignements sur

les soins prodigués aux personnes âgées, c'est-à-dire les soins donnés à des personnes qui ont de la difficulté à s'occuper d'elles-mêmes en raison de leur âge avancé.

Les personnes âgées : devraient-elles être incluses?

Si le but du module est de déterminer dans quelle mesure les soins donnés et reçus influent sur l'activité des répondants, il faudrait alors ne poser ces questions qu'aux personnes de 69 ans et moins. Déjà, bon nombre de questions relatives au travail dans l'EDTR ne sont pas posées aux personnes âgées de plus de 69 ans. De plus, la seule question qui concerne l'aide reçue porte sur celle que reçoivent les répondants pour s'occuper de leurs enfants, question qui ne s'applique pas à la plupart des personnes âgées. (Dans notre échantillon, seulement 3 % des personnes de 65 ans et plus avaient des enfants de moins de 18 ans.)

Par ailleurs, les soins que donnent et reçoivent les aînés susciteront un intérêt de plus en plus grand en raison de la proportion croissante de ces personnes parmi la population canadienne. S'il s'avérait que cet aspect mérite qu'on s'y attarde dans l'EDTR, il faudrait alors rendre les questions applicables aux personnes de plus de 65 ans et inclure dans l'enquête des questions comme *Recevez-vous de l'aide non rémunérée?+ avec des exemples comme ceux qui sont donnés dans l'ESG (soins personnels, épicerie, déplacements, remplir des formules, travaux ménagers).

Combien de temps les parents passent-ils à s'occuper de leurs enfants?

Un autre point soulevé est que la limite de 18 ans est peut-être un critère de sélection trop élevé pour la troisième question (*...avez-vous reçu de l'aide non rémunérée pour vous occuper de vos enfants...?) Nous ne pouvons pas vraiment évaluer cet aspect puisque nous ne connaissons pas l'âge des enfants des

répondants. (Nous connaissons uniquement l'âge de ceux qui vivent dans le ménage.) Les personnes âgées de plus de 65 ans nous renseignent un peu sur ce point. Des dix d'entre elles qui avaient enfants de moins de 18 ans, aucune n'a dit qu'elle avait reçu de l'aide pour s'occuper de ses enfants et aucune n'a déclaré qu'elle aurait eu besoin d'une telle aide afin d'accroître sa participation au marché du travail. Dans quelle mesure les réponses à cette question seraient-elles différentes si la limite d'âge était abaissée et quelle devrait être cette limite?

Le temps passé à s'occuper de ses propres enfants : un aspect à revoir

Les données de l'ESG font nettement ressortir l'incidence des soins des enfants sur le travail rémunéré. Cette incidence est tellement évidente, disent certains, que nous n'avons pas besoin de la mesurer. À la question *Passez-vous du temps à vous occuper de vos enfants?+, tout le monde répondrait : *Mais, bien sûr+. Cependant, il convient d'examiner plus en détail deux solutions possibles à ce qui semble ici être un problème lié au fardeau du répondant.

La première consiste à poser d'entrée de jeu, après avoir déterminé la présence d'enfants dans le ménage, une question comme celle de l'ESG : *Combien de temps passez-vous à vous occuper de vos enfants?+. Nous pourrions ajouter le mot *activement+ à la question, de façon à contourner le problème posé par le fait que bon nombre de répondants pourraient répondre *24 heures+ par jour.

L'autre solution est de demander aux personnes qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel d'indiquer pourquoi elles ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel. Il est prévu que l'EPA inclura parmi les choix de réponses à cette question *s'occuper des enfants+, *s'occuper d'autres membres de la famille+ et *autres obligations personnelles ou familiales+. Nous n'obtiendrions pas ainsi une mesure des heures consacrées à ces tâches, mais la question n'alourdirait pas

beaucoup le fardeau du répondant. Notre estimé inclurait aussi la proportion de répondants qui prodiguent des soins aux personnes âgées, même si cette catégorie n'est pas spécifiquement identifiée. Cette solution présente cependant un inconvénient. Les personnes qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel n'englobent pas toutes celles dont la participation au marché du travail est entravée, entre autres, elles excluent celles qui travaillent à plein temps, mais qui occupent un emploi qui comporte moins de responsabilités que si elles n'avaient pas à s'occuper d'enfants.

Si l'on adoptait la deuxième solution, le module SUPPORT ne comporterait que des questions qui permettraient de déterminer combien de personnes gardent les enfants d'autres personnes et combien reçoivent de l'aide pour s'occuper des leurs. Or, compte tenu de la faible incidence probable de ces tâches sur l'activité par rapport au fardeau imposé aux répondants qui doivent répondre à ces questions, nous proposons d'abandonner le module SUPPORT ou de le remplacer par des questions de nature différente, en l'occurrence des questions qui mesureraient le travail domestique non rémunéré et ses répercussions sur l'activité.

ANNEXE 1

**QUESTIONS DU MODULE SUPPORT
POUR L'ESSAI SUR LE TERRAIN DE L'EDTR
EFFECTUÉ EN JANVIER 1993**

L'essai de janvier 1993 a eu lieu seulement en anglais. Les traductions qui suivent des questions de l'essai sont pour l'usage de ce document seulement.

Les mots écrits en majuscules devaient être lus au répondant. Les mots en minuscule étaient là comme information pour l'interviewer.

SOINS-DÉBUTA LES QUELQUES PROCHAINES QUESTIONS

**CONCERNENT LE TEMPS CONSACRÉ À S'OCCUPER
D'UN CONJOINT, D'ENFANTS, D'UN AUTRE MEMBRE
DE LA FAMILLE, D'UN AMI OU D'UNE AUTRE
PERSONNE. ELLES EXCLUENT L'AIDE RÉMUNÉRÉE .**

PASSEZ À SOINS-Q1

**SOINS-Q1 EN 1992, [répondant] A-T-IL(ELLE) DONNÉ DES SOINS
GRATUITS À UNE PERSONNE QUI AVAIT DE LA
DIFFICULTÉ À S'OCCUPER D'ELLE-MÊME EN RAISON
DE SON ÂGE, D'UNE INCAPACITÉ, D'UNE MALADIE
PHYSIQUE OU MENTALE OU POUR TOUTE AUTRE
RAISON?**

OUI - PASSEZ À SOINS-Q2

NON/NSP/R - PASSEZ À SOINS-Q6

**SOINS-Q2 À QUI [répondant] A-T-IL(ELLE) DONNÉ CES SOINS?
ÉTAIT-CE À ...**

L'intervieweur indique tout ce qui s'applique

UN CONJOINT

UN ENFANT

UN AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE

UN AMI

QUELQU'UN D'AUTRE

PASSEZ À SOINS-Q3

**SOINS-Q3 PENDANT QUELS MOIS [répondant] A-T-IL(ELLE)
DONNÉ CES SOINS?**

Toute l'année 1992 - PASSEZ À SOINS-Q4

Certains mois - précisez - PASSEZ À SOINS-Q3A

NSP/R - PASSEZ À SOINS-Q5

**SOINS-Q3A PENDANT QUELS MOIS [répondant] A-T-IL(ELLE)
DONNÉ CES SOINS?**

Précisez les mois. L'intervieweur indique les mois - PASSEZ À
SOINS-Q4

**SOINS-Q4 PENDANT CES MOIS, LES SOINS GRATUITS QU'A
DONNÉS [répondant] REPRÉSENTAIENT COMBIEN
D'HEURES PAR SEMAINE APPROXIMATIVEMENT?**

L'intervieweur entre le nombre d'heures - PASSEZ À SOINS-Q5

**SOINS-Q5 CROYEZ-VOUS QUE LE FAIT D'AVOIR DONNÉ CES
SOINS GRATUITS A LIMITÉ LA QUANTITÉ DE
TRAVAIL RÉMUNÉRÉ QU'AURAIT PU FAIRE
[répondant]?**

OUI/NON/NSP/R - PASSEZ À SOINS-Q6

**SOINS-Q6 EN 1992, [répondant] S'EST-IL(ELLE) OCCUPÉ DE
L'ENFANT D'UNE AUTRE PERSONNE? NE TENEZ PAS
COMPTE DE LA GARDE RÉMUNÉRÉE OU DES SOINS
GRATUITS MENTIONNÉS PRÉCÉDEMMENT.**

OUI - PASSEZ À SOINS-Q7

NON/NSP/R - PASSEZ À SOINS-Q10

**SOINS-Q7 PENDANT QUELS MOIS [répondant] A-T-IL(ELLE)
GARDÉ CET ENFANT?**

Toute l'année 1992 - PASSEZ À SOINS-Q8

Certaines mois - PASSEZ À SOINS-Q7

NSP/R - PASSEZ À SOINS-Q9

**SOINS-Q7A PENDANT QUELS MOIS [répondant] A-T-IL(ELLE)
GARDÉ CET ENFANT?**

Précisez les mois.

L'intervieweur indique les mois - PASSEZ À SOINS-Q8

**SOINS-Q8 PENDANT CES MOIS, LA GARDE NON RÉMUNÉRÉE DE
CET ENFANT A REPRÉSENTÉ COMBIEN D'HEURES
PAR SEMAINE APPROXIMATIVEMENT?**

L'intervieweur entre le nombre de semaines - PASSEZ À SOINS-
Q9

**SOINS-Q9 CROYEZ-VOUS QUE LE FAIT DE S'ÊTRE OCCUPÉ(E) DE
CET ENFANT A LIMITÉ LA QUANTITÉ DE TRAVAIL
RÉMUNÉRÉ QU'AURAIT PU FAIRE [répondant]?**

OUI/NON/NSP/R - PASSEZ À SOINS-Q10

**SOINS-Q10 [répondant] A-T-IL(ELLE) DES ENFANTS ÂGÉS DE
MOINS DE 18 ANS?**

OUI - PASSEZ À SOINS-Q11

NON/NSP/R - PASSEZ À FIN-INTRO

SOINS-Q11 EN 1992, [répondant] A-T-IL(ELLE) REÇU D'UN AMI OU D'UN PARENT DE L'AIDE NON RÉMUNÉRÉE POUR S'OCCUPER DE SON(S) ENFANT(S)? (NE TENEZ PAS COMPTE DE L'AIDE REÇUE DE L'AUTRE PARENT)

OUI - PASSEZ À SOINS-Q12

NON - PASSEZ À SOINS-Q15

NSP/R - Fin du module *SOINS+

SOINS-Q12 PENDANT QUELS MOIS [répondant] A-T-IL(ELLE) REÇU CETTE AIDE?

Toute l'année 1992 - PASSEZ À SOINS-Q13

Certains mois - précisez - PASSEZ À SOINS-Q12A

NSP/R - Fin du module *SOINS+

SOINS-Q12A PENDANT QUELS MOIS [répondant] A-T-IL(ELLE) REÇU CETTE AIDE?

Précisez les mois.

L'intervieweur indique les mois - PASSEZ À SOINS-Q13

SOINS-Q13 PENDANT CES MOIS, L'AIDE NON RÉMUNÉRÉE QU'A REÇUE [répondant] A REPRÉSENTÉ COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE APPROXIMATIVEMENT?

L'intervieweur entre le nombre de semaines

Si le répondant a travaillé en 1992 - PASSEZ À SOINS-Q14

Si le répondant n'a pas travaillé en 1992

- Fin du module *SOINS+

SOINS-Q14 CROYEZ-VOUS QUE LE FAIT D'AVOIR REÇU CETTE AIDE A PERMIS À [répondant] D'ACCROÎTRE LA

**QUANTITÉ DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ QU'IL(ELLE)
POUVAIT FAIRE?**

OUI/NON/NSP/R - Fin du module *SOINS+

**SOINS-Q15 CROYEZ-VOUS QUE LE FAIT DE NE PAS AVOIR REÇU
CETTE AIDE A LIMITÉ LA QUANTITÉ DE TRAVAIL
RÉMUNÉRÉ QU'AURAIT PU FAIRE [répondant]?**

OUI/NON/NSP/R - Fin du module *SOINS+